

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Exemple pour un Prêt personnel Avantage de 2000€. Vous remboursez 24 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe: 1%. Montant total dû par l'emprunteur: 2020,80 €. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84€.

CRÉSERFI



COMITE des OEUVRES
SOCIALES de la NIEVRE

AVANTAGE PARTENARIAT

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE COS 58
ET LE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES (CSF),
VOUS POUVEZ EMPRUNTER :

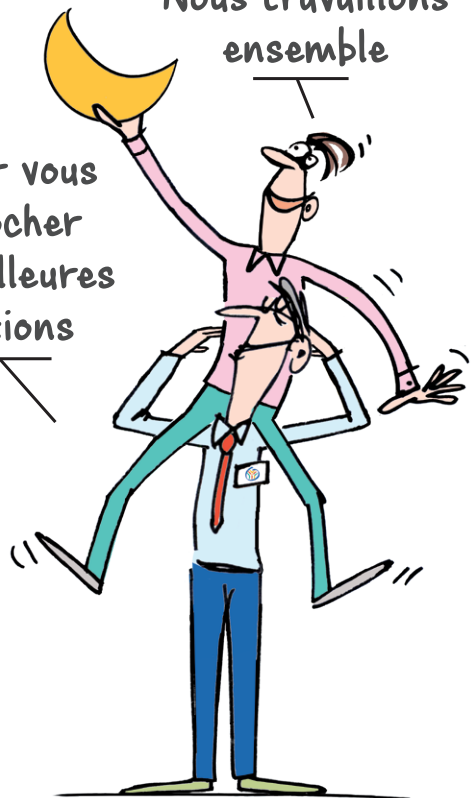
un montant
de 2 000€

sur une
durée de
24 mois

TAEG fixe
à partir de
1% ⁽¹⁾

Nous travaillons
ensemble

... pour vous
décrocher
les meilleures
solutions



Vous avez besoin d'un autre montant ? D'une autre durée ? NOUS AVONS VOTRE SOLUTION !

LE + CSF : L'association CSF prend en charge votre droit d'entrée
et le COS 58 prend en charge la 1^{ère} année de cotisation ⁽²⁾ !



CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES

CONTACTEZ UN CONSEILLER

03 80 78 76 10

(coût d'un appel local)



Rendez-vous sur
WWW.CSF.FR/COS-58

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux agents du COS 58 adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. Les agents non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquitter d'un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,76% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

(2) Un droit d'entrée est offert une fois pour toutes et la cotisation est offerte la 1^{ère} année aux bénéficiaires du COS 58 qui réaliseront un prêt bonifié par l'intermédiaire du COS 58.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 834 (www.oriass.fr).

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRETIS - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le n°09 050 053 (www.oriass.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.

GRUPE CSF : SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE

Crédit Social des Fonctionnaires, association / CRÉSERFI, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / PROGRETIS, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Exemple pour un Prêt personnel Avantage de 2000€ vous remboursez 24 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 1% (taux débiteur fixe : 1%). Montant total dû par l'emprunteur : 2020,80€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84€.

CRÉSERFI

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE COS 58 ET LE CSF, VOUS AVEZ DROIT AU :

PRÊT

AVANTAGE PARTENARIAT BONIFIÉ PAR LE CSF

Le CSF prend en charge une partie du coût de votre crédit. Le prêt Avantage Partenariat est cumulable avec d'autres prêts. Vous avez besoin d'un autre montant ? D'une autre durée ? Nous avons VOTRE solution !

L'ASSOCIATION CSF PREND EN CHARGE VOTRE DROIT D'ENTRÉE ET LE COS 58 PREND EN CHARGE LA PREMIÈRE ANNÉE DE COTISATION (2).

À PARTIR DE

1 TAEG fixe (1) %

EMPRUNTEZ
2 000 €
sur 24 mois

LES SERVICES DE LA CARTE CSF ET LES SERVICES C'PLUS SONT RÉSERVÉS AUX ADHÉRENTS/COTISANTS DU CSF(3)



SERVICES CARTE CSF

- 1 Assurance scolaire
- 2 Garde d'enfants
- 3 Soutien scolaire
- 4 Bilan patrimonial gratuit
- 5 Voyages
- 6 Réduction Camif.fr
- 7 CLUB CSF
- 8 Information juridique
- 9 Défense et recours en matière pénale, vie professionnelle
- 10 Réductions auto

30 € / AN
VALABLE POUR TOUT LE FOYER(3)

SERVICES C'PLUS

- 11 Analyse devis réparation auto
- 12 Assurance scolaire tous dommages
- 13 Garantie budget « coups durs »
- 14 Accompagnement administratif
- 15 Protection juridique

45 € / AN
VALABLE POUR TOUT LE FOYER(3)

Les agents non adhérents-cotisants du CSF devront s'acquitter d'un droit d'entrée unique de 22€/personne valable à vie et de la cotisation annuelle de 30 € ou 45 €.



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES



COMITE des OEUVRES SOCIALES de la NIEVRE

CONTACTEZ UN CONSEILLER

03 80 78 76 10

(coût d'un appel local)



Rendez-vous sur WWW.CSF.FR/COS-58

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux agents du COS 58 adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. Les agents non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquitter d'un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG FIXE DE 1% À 4,76% (TAUX DÉBITEUR FIXE DE 1%) POUR 2000€ SUR 24 MOIS. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (décès, PTIA, IPT, IPP, ITT) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

(2) Un droit d'entrée est offert une fois pour toutes et la cotisation est offerte la 1ère année aux bénéficiaires du COS 58 qui réaliseront un prêt bonifié par l'intermédiaire du COS 58.

(3) Certains services sont ouverts aux membres du foyer fiscal (se reporter aux conditions générales des services).

Les partenaires des services de la Carte CSF sont : Défense et recours en matière pénale, vie professionnelle / Information juridique / Assurance scolaire : **SMACL Assurances** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141 av. Salvador Allende CS 20 000 - 79031 Niort Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605 ; Réductions Auto : **CAMEF**, sise 30 rue Lübeck - 75016 Paris, SA au capital de 100 000 €, immatriculée RCS Paris sous le n° 414 300 780. Réduction Camif.fr : **CAMIF-MATELSOM** - SAS au capital de 1 031 030 € - siège social : 286 rue du Stade 79180 Chauray - RCS Niort 402 467 120 ; Service Voyages : **La Boutique des Vacances** - SARL au capital de 7 500€ - RCS Arras B 793 519 729 - siège social : 9 rue Chanzy 62000 Arras ; plateforme Information Juridique : **IMA TECHNOLOGIES** - SAS au capital de 500 000€, RCS Nantes 353 259 922 - siège social : 1 Impasse Claude Nougaro BP 40327 - 44803 Saint Herblain cedex ; **CLUB CSF** : **LEOO** - SAS au capital de 50 000€ - Siège social : 22 avenue des Nations - BP 66118 Villepinte - 95975 Roissy Charles de Gaulle Cedex - RCS Bobigny 519 063 655.

Les partenaires des services de la Carte CSF PLUS sont : Assurance scolaire tous dommages : **SMACL Assurances** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Siège social : 141, avenue Salvador Allende CS 20 000 79031 NIORT Cedex 9 - RCS Niort 301 309 605 ; Garantie « coups durs » : **Chubb European Group Limited** - Compagnie d'assurance de droit anglais sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 1112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre. Chubb European Group Limited est soumise aux contrôles de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni) ; Accompagnement administratif : **IMA TECHNOLOGIES** - Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 € - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro d'identification 353 259 922 ; Protection Juridique : **Protexia France** exerçant sous la dénomination commerciale Allianz Protection Juridique, pour le compte des détenteurs de la carte CSF PLUS - Siège social : Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense Cedex - 382 276 624 R.C.S. Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances. Offres soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller. La liste complète des partenaires est consultable sur le www.csf.fr

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Les formules d'assurance sont proposées par **CSF Assurances** - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 834 (www.oriass.fr).

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par **PROGRETIS** - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le n°09 050 053 (www.oriass.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.